

TRENTE-ET-UNIÈME CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS ET

5, 6, et 7 septembre 2023 à Apia (Samoa)

Point 9.3.4 de l'ordre du jour : Gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux

Objet du document :

1. Solliciter l'appui et l'approbation de la Conférence pour :
 - (i) développer des ressources régionales stratégiques pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux ;
 - (ii) approuver l'adoption des directives techniques élaborées par les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm (« BRS ») concernant la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux ;
 - (iii) encourager les points focaux des projets à participer activement aux activités de projets et à utiliser pleinement les ressources créées.

Contexte :

2. Les produits chimiques sont omniprésents. Bien qu'ils soient utilisés dans la plupart des industries et qu'ils apportent des avantages essentiels à la vie quotidienne, ils peuvent également menacer la santé humaine et les écosystèmes du Pacifique dont dépendent nos populations. Les produits chimiques sont présents dans tous les domaines, des aliments aux détergents en passant par les jouets des enfants ; l'exposition à ces produits est inévitable.
3. Les déchets dangereux et les produits chimiques peuvent provoquer des intoxications aiguës et des effets à long terme sur l'organisme humain, tels que des cancers, des troubles neurologiques et des handicaps congénitaux. En 2019, plus de 2 millions de personnes sont décédées des suites de contact avec un petit nombre de produits chimiques dangereux, tandis que 900 000 personnes meurent chaque année dans le monde à la suite d'une intoxication au plomb. Nous ne connaissons pas ces chiffres pour le Pacifique, mais le Secrétariat du PROE travaillera avec les Nations Unies pour combler cette lacune.
4. Les produits chimiques nocifs peuvent également provoquer l'eutrophisation des masses d'eau, appauvrir la couche d'ozone et menacer les écosystèmes sensibles et la biodiversité. Troisième émetteur industriel de dioxyde de carbone, l'industrie chimique est l'un des principaux moteurs de la crise climatique, notamment en raison des émissions liées à l'énergie et aux matériaux.
5. La gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets est donc essentielle pour réduire leurs effets néfastes sur la santé des populations du Pacifique et notre environnement.

6. Le Programme de gestion des déchets et de lutte contre la pollution (WMPC) du PROE bénéficie d'une aide financière du projet ISLANDS pour les enfants du Pacifique du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) afin de renforcer la capacité des pays Membres du PROE à affronter certaines difficultés en matière de déchets dangereux et de produits chimiques.
7. L'aide reçue de la part du FEM a servi à entreprendre des évaluations de l'état de la gestion des produits chimiques très dangereux, tels que le mercure et les polluants organiques persistants, dans le cadre des Conventions de Minamata et de Stockholm. Ces évaluations ont eu lieu dans plusieurs pays Membres du PROE, à savoir : Fidji, îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nioué, Palaos, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.
8. Les États bénéficiaires susmentionnés ont élaboré des plans nationaux sur la manière dont ils entendent s'attaquer aux polluants organiques persistants et aux produits contenant du mercure présents dans leur pays.
9. Ces activités nationales fournissent désormais des informations indispensables sur l'état de la gestion des déchets dangereux et des produits chimiques dans le Pacifique. Le PROE a l'intention d'utiliser les données générées par ces activités pour créer des ressources régionales stratégiques afin de mieux venir en aide à ces pays.
10. Les ressources stratégiques régionales suivantes sur la gestion des déchets dangereux et des produits chimiques devraient être élaborées en 2023 et 2024 :
 - a. Pacific Regional Outlook on Hazardous Waste and Chemicals (Perspectives régionales sur les déchets dangereux et les produits chimiques dans le Pacifique) ;
 - b. Plan d'action régional sur le mercure ;
 - c. Codes de pratique régionaux sur les déchets dangereux ;
 - d. Adoption des directives techniques des Conventions BRS sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux. Ces lignes directrices sont les suivantes :
 - i. Déchets électroniques
 - ii. Polluants organiques persistants
 - iii. Déchets plastiques
 - iv. Déchets de batteries
 - v. Déchets au mercure

Une copie de ces directives est présente en annexe : [directives techniques CB](#)

11. En outre, le programme PacWastePlus, financé par l'Union européenne, apporte une aide continue à la gestion des déchets dangereux, notamment les matériaux contenant de l'amiante, les déchets médicaux et les déchets électroniques.
12. PacWastePlus a élaboré des ressources régionales et apporte un appui ciblé aux projets suivants :
 - a. Contrôle de l'amiante
 - i. Création de ressources régionales pour favoriser la mise au point d'interdictions d'importation de matériaux contenant de l'amiante (fournies à tous les pays, mais en aidant de façon active Kiribati, Nauru, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Tonga à les mettre en œuvre).

- ii. Élaboration d'un modèle de langage pour les interdictions d'importation (fourni à tous les pays).
 - iii. Élaboration d'un modèle de politique de contrôle des matériaux contenant de l'amiante (fourni à tous les pays).
 - iv. Élaboration d'un modèle de code de pratique pour le contrôle de l'amiante (fourni à tous les pays, mais en aidant de façon active Kiribati, Nauru, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Tonga à le mettre en œuvre).
 - v. Activités de désamiantage à Kiribati, à Nauru, à Nioué et aux Tonga.
- b. Gestion des déchets médicaux
- i. Conception d'une formation à la gestion des déchets médicaux (devant être fournie directement au Timor-Leste et à la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans un premier temps ; travaux en cours pour déterminer comment la dispenser dans l'ensemble de la région).
 - ii. Élaboration d'une stratégie nationale de gestion des déchets médicaux (devant être fournie directement au Timor-Leste et à la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans un premier temps, puis publiée en tant que politique modèle à mettre en œuvre par d'autres pays).
 - iii. Élaboration d'un plan de gestion hospitalière (devant être fourni directement au Timor-Leste et à la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans un premier temps, puis publié en tant que plan modèle à mettre en œuvre par d'autres pays).
- c. Gestion des déchets électroniques
- i. Création d'un système de récupération des déchets électroniques pour Nioué et le Samoa, y compris l'élaboration d'une législation et d'une réglementation sur le financement durable à l'appui du système.
 - ii. Mise en place, en partenariat avec le projet ISLANDS, d'une installation de réception et de traitement des déchets électroniques au Samoa pour accepter et gérer les déchets électroniques.

Recommandation :

13. La Conférence est invitée à :

- 1) **approuver** l'élaboration de :
 - i. Pacific Regional Outlook on Hazardous Waste and Chemicals (Perspectives régionales sur les déchets dangereux et les produits chimiques dans le Pacifique) ;
 - ii. Plan d'action régional sur le mercure ;
 - iii. Codes de pratique régionaux sur les déchets dangereux.
- 2) **approuver** l'adoption des directives techniques élaborées par les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm (« BRS ») concernant la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux ;
- 3) **encourager** les personnes de contact du projet à prendre une part active aux activités du projet, et à utiliser les ressources créées pour améliorer la gestion des déchets dangereux au niveau national.

13 mars 2023